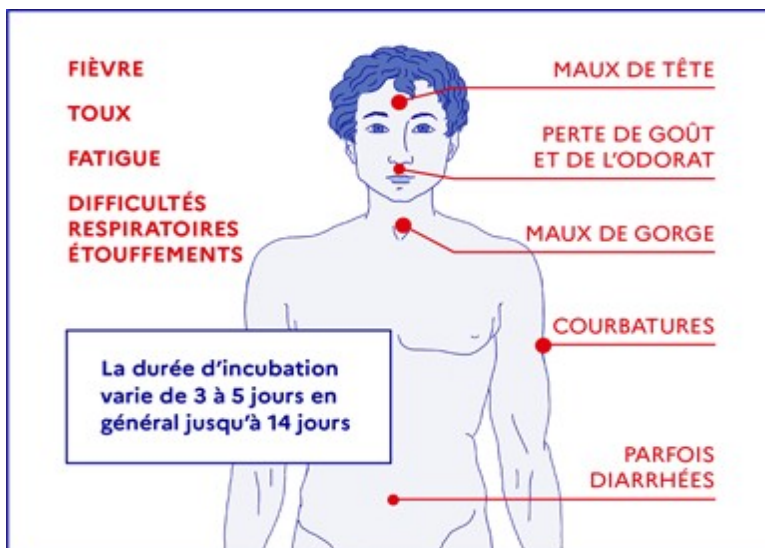


Étudiants : Consignes sanitaires

Il est demandé aux étudiants :

- De respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières au sein de l'université, en intérieur comme en extérieur port du masque obligatoire, respect des distances physiques, lavage des mains régulier.
- D'être attentifs à **tout signe évocateur** de COVID-19 et de rester à leur domicile lorsqu'elles présentent les symptômes suivants : toux, éternuement, essoufflement, fièvre, sensation de fièvre, maux de gorge, frissons, céphalées, fatigue intense inexpliquée, perte brutale du goût ou de l'odorat...
- De signaler s'ils ont pu être en contact à risque avec une personne qui a été diagnostiquée comme cas avéré de COVID19.
- Et de recourir à une consultation ou téléconsultation sans délai auprès de leur médecin traitant ou de la médecine universitaire (SIUMPPS) afin de se faire tester si besoin.
- Et de prévenir leur responsable de formation ou le service de scolarité de leur composante par mail ou téléphone et de les informer des suites préconisées par le médecin : test PCR, arrêt, quarantaine de 7 jours.



Contact SIUMPPS :

Campus Saint-Germain
Tél : 01.42.86.21.29
accueil@siumpps.parisdescartes.fr

Campus des Grands Moulins
siumpps.grands-moulins@u-paris.fr
(active à compter de la semaine du 14 septembre)

Fiche procédure 1 : Conduite à tenir en cas de suspicion ou cas avéré de COVID19 à l'Université chez un étudiant

Les étudiants présentant des symptômes au sein de l'université doivent être renvoyés chez eux pour une prise en charge médicale suivant la conduite à tenir détaillée ci-dessous :

➤ **Si un étudiant présente des symptômes évocateurs sur un lieu d'enseignement, il faut :**

- Retour à domicile immédiat de l'étudiant.
- Lui demander d'éviter les contacts (distanciation de plus de 1 m) et porter un masque (obligatoire pour tous)
- Demander à l'étudiant de contacter immédiatement son médecin traitant pour avis médical ou s'il n'a pas de médecin traitant de consulter le SIUMPPS.
- Prévenir le SIUMMPS et le responsable local la composante
- Appeler le 15 uniquement en cas d'urgence, difficultés respiratoires, malaise. Surveiller la personne en attendant l'arrivée des secours

Le responsable local (directeur composante ou RA/CSA ou responsable scolarité ou pédagogique) :

- Informe le médecin du SIUMMPS sans délai de l'identité du malade et de son lieu d'études.
- Rassemble toutes les informations utiles (plannings, listes d'étudiants, etc..) susceptibles de pouvoir aider le SIUMMPS et l'ARS dans la procédure de contact tracing.
- Prévenir l'ingénieur de prévention pour qu'il mette en œuvre le protocole de désinfection des lieux.
- Informer le Fonctionnaire de Sécurité de Défense (fonctionnaire-securite-defense@u-paris.fr)

➤ **Concernant les locaux (à charge de l'ingénieur.e HS) :**

- Ne plus utiliser la salle occupée par l'étudiant malade pendant 48H.
- Attendre le lendemain pour faire procéder au nettoyage/désinfection de la pièce selon le protocole établi
- Mettre les déchets (gants, masques, mouchoirs ...) dans un double sac poubelle, à conserver 24 h avant élimination dans la filière ordures ménagères

Fiche procédure 2 : Conduite à tenir en cas de contact avec un cas COVID -19 positif

Définition d'un cas contact à risque* :

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (telles que masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas **ou** le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas **et** le contact, hygiaphone ou autre séparation physique (vitre)) :

- **Contact direct avec un cas en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas ..)**
- **Avoir partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15mn ou être resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou éternuement**
- **Etudiant ou enseignant du même groupe de travaux dirigés**

**définition de Santé Publique France, de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) Mise à jour le 07/05/2020*

Plusieurs cas de figure pour les étudiants :

1. Un étudiant signale être atteint du COVID-19

- Isolement immédiat pendant 7 jours.
- Le directeur de la composante prend contact avec le SIUMPPS qui lui indiquera la conduite à tenir. Le SIUMPPS contactera alors si besoin les étudiants et enseignants considérés comme cas contact à risque. (Voir point 2).
- L'identification et la prise en charge des cas contact à risque seront réalisées par les acteurs du contact-tracing (SIUMMPS, ARS, CPAM), avec l'aide des informations que peuvent fournir la composante (étudiants, scolarité, direction), en respectant les règles de confidentialité.
- Le directeur de composante et ses services compétents rassemblent la liste des étudiants et enseignants qui ont été en contact les jours précédents avec l'étudiant atteint du COVID-19 et les transmettent si besoin au SIUMPPS

2. Un étudiant a été en contact avec un cas diagnostiqué COVID-19

L'étudiant doit rester à domicile pendant 7 jours, être testé au bout de 7 jours après le contact (consultation médecin en ville ou téléconsultation, ou consultation médecine universitaire SIUMPPS). Il reste à domicile en attente des résultats avec port de masque pendant 7 jours et surveillance température et signes cliniques.

S'il est positif voir conduite à tenir (point 1).

Dans tous les cas le SIUMPPS et les médecins du travail doivent être informés de de tout cas COVID avéré ou suspect sur le lieu d'études.

Comment contacter le SIUMPPS :

SIUMPPS - Campus Saint-Germain
1er étage T145
45, rue des Saints-Pères – 75006 PARIS
Tél : 01.42.86.21.29
accueil@siumpps.parisdescartes.fr

SIUMPPS - Campus des Grands Moulins
Bâtiment Sophie Germain – RdC sur cour
8 Place Aurélie Nemours Paris 13e
siumpps.grands-moulins@u-paris.fr (adresse valide à partir de la semaine du 14 septembre).